



CONFIEZ-NOUS VOS CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES



Une prestation de qualité au prix le plus juste !

Des appareils en conformité : une prévention assurée !

Le travail de nos contrôleurs est de garantir la conformité de votre entreprise au regard du code du travail et de l'arrêté du 1er mars 2004.

Leur mission permet de prévenir les accidents du travail et d'assurer une prévention sur les pannes simples dues au vieillissement du matériel.

Le réseau NORMATEST

300 contrôleurs répartis sur toute la France réalisent tous types de contrôles :

- périodiques,
- mise en service,
- remise en service.

Qualifiés par NORMATEST, ces techniciens sont régulièrement informés de l'évolution des réglementations.

L'obligation des contrôles pour l'utilisateur d'appareils de levage et d'engins de BTP.

Le chef d'entreprise ou le travailleur indépendant a l'obligation de faire réaliser un contrôle de mise en service lors de l'acquisition (neuf ou d'occasion) d'un appareil de levage ou d'un véhicule sur piste.

Il devra, par la suite, réaliser des contrôles périodiques et éventuellement des contrôles de remise en service lors de démontage et remontage de l'appareil ou d'éléments importants de sécurité.

La qualité NORMATEST

C'est l'assurance de la réalisation de contrôles conformes à la législation. Les contrôleurs NORMATEST évaluent les appareils de levage, les accessoires de levage, ainsi que les engins de BTP. Ils vous fourniront ensuite les rapports obligatoires qui vous permettront de juger, en toute connaissance de cause, de l'opportunité de réaliser les réparations ou les modifications nécessaires.

NORMATEST au plus près de chez vous

Nous sommes à votre écoute et pouvons réaliser un audit des contrôles à réaliser ainsi qu'une tarification au prix le plus juste !

Votre contact NORMATEST :

Cabinet Gicquel Expertises

Loïc BRASSART

10 route du Pigeon Bleu

78490 GALLUIS

Tél : 01 34 57 09 00 – Portable : 06 62 62 00 57

E.mail : secretariat@cabinetgicquelsere.fr